

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 06

Procurations : 02

Convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PAJOT Christine, Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme BALANGER Murielle, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : Mme BATAILLE Anne donne procuration à M. LAVILLE René.  
Mme PROFFIT France donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme REDO Fabienne a été nommée secrétaire de séance.

---

**03 / 2024 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration présents que le compte administratif 2023 du CCAS fait apparaître un **excédent en fonctionnement de 9 774,36 €**.

Il demande aux membres du comité du CCAS de bien vouloir affecter ce résultat.

Le Comité du CCAS, après en avoir débattu à l'unanimité, décide d'affecter la somme de **9 774,36 €** en fonctionnement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,  
Le 12 avril 2024,

Le Président  
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240411-032024-BF  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

